Abonnement «Internet Baosem»

Formulaire d'abonnement à compléter et à retourner à Sarl BAOSEM, 125, Bois des Cars III, Dely Brahim - Alger Tél. : 023 31 85 92 - Fax. : 023 31 86 02 - Mob : 0660 77 21 35 E.mail : abo@baosem.com / www.baosem.com

Bon de commande n°

1.Presentation de l'entreprise	9			
Société :				
R.C:		<u> </u>		
Identification fiscale :	.			
Article d'imposition :		!!		
Adresse de facturation :		_		
Adresse e-mail :		_	_	
Tél :		Fax :		
Tout changement intervenant	<u>t dans les indications c</u>	<u>i-dessus doit ê</u> tre signalé.		
2.Abonnement				
Société ou entreprise de droit int possédant un compte CEDAC/IN Société ou entreprise de droit na	NR	ation implantée en Algérie ou	un bureau de liaison et	
☐ Annuel☐ Semestriel (6 mois/180	29.750.00 DATTC 0j) 14.875.00 DATTC			
Société ou entreprise de droit i	nternational			
☐ Annuel ☐ Semestriel (6mois/180	600€ j) 300€			
3.Date début d'abonnement		A compter du	A compter du _	
4.Modalités de paiement				
Société ou entreprise de droit national Chèque à l'ordre de la Sarl BAOSEM Virement compte dinars : BEA Agence chéraga ville* - RIB 002 00004 040 046 0086 /44		ville*	Signature et cachet humide	
Société ou entreprise de droit international Urrement Swift compte devises : BEA Agence Chéraga ville*				
- SWIFT : B E X A D Z A L 0 0 4 - Compte : 002 00004 040 046 0086 /44			Date _	

Adresse bancaire:

Agence BEA, 11 lot, Ben Haddadi Said, Chéraga, Alger

NB: Tous les frais relatifs aux commissions de charges d'une conversion en devise, transferts bancaires (Virement et Swift) sont à la charge exclusive du client.

5. Dossier à fournir :

- Le présent imprimé renseigné, signé et cacheté
- Photocopie du registre de commerce et photocopie de carte d'identification fiscale
- Justificatif de paiement (chèque ou virement bancaire)

Le mot de passe vous sera communiqué dés reception du dossier

Tout bon de commande ne comportant pas de numéro et/ou non daté sera considéré comme non valide. Nous informons l'ensemble de nos clients, du secteur de l'Energie, que le délai maximum pour le payement des factures est de trente (30) jours à compter de la date de réception de ces denières.